

Conditions Générales de Vente

DELAIS : 4/6 Semaines **MODE DE PAIEMENT :** à la commande

La commande sera prise en compte à réception de votre paiement

ARCADE Concept Tel : 03 87 85 00 68 Email :arcade.concept@orange.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARCADE CONCEPT

Les présentes conditions de vente sont réputées connues de l'acheteur et toute commande implique l'adhésion, sans réserve, à ces conditions générales : celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur les bons de commande et sur tout autre document du client, sauf accord express et par écrit.

ETUDES :

Les études et documents de toute nature que nous remettons à notre clientèle restent notre propriété et doivent nous être rendus sur demande ; ils ne peuvent être communiqués ou exécutés sans notre autorisation écrite.

COMMANDE :

Les commandes qui nous sont adressées soit directement, soit transmises par nos agents ou représentants, ne lient notre société que lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Tous les renseignements et prix portés dans nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et nous nous réservons la possibilité d'apporter à tout moment toute modification à nos produits, de quelque nature que ce soit.

PRIX :

Nos prix s'entendent hors taxes départ usine. Les emballages sont à la charge du client et ne sont pas repris, sauf stipulation contraire prévue dans notre accusé de réception.

DELAI DE LIVRAISON :

Les délais de livraison mentionnés dans nos accusés de réception ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent à l'acheteur aucun droit d'annuler la vente, de refuser la livraison, ou de réclamer des dommages et intérêts. La société est libérée de l'obligation pour tous les cas fortuits ou de force majeure.

LIVRAISON :

Quelle que soit la destination du matériel et des conditions de vente, la livraison est réputée être effectuée depuis nos usines.

TRANSPORTS :

Nos marchandises et leurs emballages voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport ou de modalités de règlement, même en cas de vente FRANCO. Il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes les vérifications, et de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer, s'il y a lieu, et dans les délais réglementaires, tous recours contre le transporteur.

REGLEMENT :

Nos factures sont payables :

- à 30 jours fin de mois d'expédition par chèque, virement bancaire
- sauf stipulation contraire sur le bon de commande à la rubrique "Mode de paiement"

Toute commande inférieure à 46 € HT net sera majorée d'un montant forfaitaire de 4,60 € HT pour frais administratifs et donnera lieu à un règlement comptant avant expédition Pour tout délai supplémentaire de paiement accordé, il est ajouté au principal dû, les frais de prorogation et les intérêts de retard.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard sur la base du taux des avances de la Banque de France majoré de 2 points, sans que cela ne nuise à l'exigibilité de la dette.

DEFAUT DE PAIEMENT :

De convention express et sauf report sollicité à temps et accordé par la société Arcade Concept, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigibilité de toutes les sommes restantes dues, quel que soit le mode de règlement prévu,
- l'intervention contentieuse des services de notre assurance-crédit,
- l'exigibilité, à titre de dommage et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, autres les frais de recouvrement et les intérêts légaux. Le vendeur conserve l'entièrre propriété des marchandises vendues et non intégralement payées, principal et intérêts. Jusqu'à complet paiement, le matériel sera considéré comme consigné et ne pourra être revendu sans l'accord préalable du vendeur. L'acheteur supportera le risque de dommages que ce matériel pourrait subir ou occasionner.

Décret du 22.10.2012 modifiant l'article D.445-1 du Code de Commerce : à compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

CONTESTATIONS ET JURIDICTION :

Toutes les contestations relatives à une fourniture ou à un règlement relèvent de la seule compétence des Tribunaux de Sarreguemines, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARCADE CONCEPT

31, Rue Nationale
57600 FORBACH
Tél : 03 87 85 00 68
arcade.concept@orange.fr

www.arcade-concept.fr